Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 022-200065571-20260622-2026_06_53-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE de BON REPOS SUR BLAVET
(22)

REPUBLIQUE FRANCAISE

Séance du 22 juin 2026

DEPARTEMENT

COTES D'ARMOR

BON REPOS SUR BLAVET

Le vingt-deux juin deux mille vingt-six
A vingt heures

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Raoul RIOU, Maire

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	18

Date de la convocation
16/06/2026

Date d'affichage
16/06/2026

Présents :
Mmes Armelle AMAT, Sylviane AYMÉ, Isabelle JUGÉ, Françoise LE CAM, Sandra LE NOUVEL, Magalie MOY, Cynthia QUÉRO.

M., Blaise BLEUNVEN, Victor LE NAGARD, Sébastien L'HERMITE, Raoul RIOU, Alain TRUBUIL, Ludovic VICENT.

Absents : Pablo ROUILLÉ

Absent(e)s excusé(e)s : Germaine MURZEAU-COBETTO a donné pouvoir à Alain TRUBUIL, Anaïs BIDAULT a donné pouvoir à Isabelle JUGÉ, Antoine STEVENS a donné pouvoir à Raoul RIOU, Cyril LE FUR a donné pouvoir à Victor LE NAGARD, Sylvain BOSCHAT a donné pouvoir à Sébastien L'HERMITE.

A été nommée secrétaire de séance : Magalie MOY

Numéro de la Délibération :
2026-06-53

Site patrimonial remarquable (SPR) de la commune de Gouarec : avis sur le périmètre

M. le maire informe l'assemblée que la commune de Gouarec s'est lancée dans une démarche pour devenir « Site Patrimonial Remarquable ». Cette procédure de reconnaissance et de valorisation de son patrimoine bâti et paysager s'inscrit dans le cadre d'un projet de labellisation de Petite Cité de Caractère.

Ce classement a le caractère de servitude d'utilité publique affectant l'utilisation des sols dans un but de protection, de conservation et de mise en valeur du patrimoine culturel. Le SPR remplace les anciennes zones de protection.

Les impacts de ce classement se traduisent concrètement par :

- L'obligation de prendre en compte dans la définition des documents d'urbanisme
- L'expertise de l'Architecte des Bâtiments de France pour tous travaux sur un immeuble, bâti ou non bâti, qui doit s'assurer du respect du règlement applicable (Plan de sauvegarde et de mise en valeur et/ou Plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine)
- La possibilité d'avantages fiscaux (Loi Malraux) et d'aide pour les travaux

M. le Maire explique que 3 immeubles de la commune (ancien hôtel du Blavet, la Gare et le chalet), en proximité immédiate de Gouarec, pourraient être inclus dans le périmètre de classement et à ce titre la commune de Gouarec sollicite l'avis du conseil municipal sur cette intégration.

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 022-200065571-20260622-2026_06_53-DE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- Emet un avis favorable à l'intégration de ces 3 immeubles de la commune dans le périmètre de classement du SPR, conscient de l'opportunité que cela représente.

Le Maire	La secrétaire de séance
Raoul RIOU	Magalie MOY
MAIRIE DE BON REPOS SUR BLAVET 22570	